

Décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023
portant nomination des Membres du
Gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2023- 813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Membres du Gouvernement :

- Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre des Sports et du Cadre de Vie :
M. Robert MAMBE BEUGRE
- Ministre d'Etat, Ministre de la Défense :
M. Téné Birahima OUATTARA
- Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières :
M. Kobenan Kouassi ADJOUMANI
- Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration :
Mme Anne Désirée OULOTO
- Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement :
Mme Nialé KABA
- Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme :
M. Jean Sansan KAMBILE

- Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité :
Gal Vagondo DIOMANDE
- Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie :
M. Mamadou Sangafowa COULIBALY
- Ministre des Finances et du Budget :
M. Adama COULIBALY
- Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur :
M. Kacou Houadja Léon ADOM
- Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme :
M. Bruno Nabagné KONE
- Ministre des Transports :
M. Amadou KONE
- Ministre du Patrimoine, du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques :
M. Moussa SANOGO
- Ministre de l'Equipement et de l'Entretien Routier :
M. Amedé Koffi KOUAKOU
- Ministre de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, Porte-parole adjoint du Gouvernement :
M. Mamadou TOURE
- Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle :
M. Pierre DIMBA
- Ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité :
M. Bouaké FOFANA
- Ministre des Ressources Animales et Halieutiques :
M. Sidi Tiémoko TOURE
- Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation :
Mme Mariatou KONE
- Ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement :
M. Amadou COULIBALY

- Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique :
M. Jacques Assahoré KONAN
- Ministre de la Transition Numérique et de la Digitalisation :
M. Ibrahim Kalil KONATE
- Ministre du Tourisme et des Loisirs :
M. Siandou FOFANA
- Ministre du Commerce et de l'Industrie :
M. Souleymane DIARRASSOUBA
- Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :
M. Adama DIAWARA
- Ministre des Eaux et Forêts :
M. Laurent TCHAGBA
- Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale :
M. Adama KAMARA
- Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage :
M. KOFFI N'GUESSAN
- Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant :
Mme Nasseneba TOURE
- Ministre de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté :
Mme Logboh Myss Belmonde DOGO
- Ministre de la Culture et de la Francophonie :
Mme Françoise REMARCK
- Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, chargé de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur :
M. Wautabouna OUATTARA
- Ministre délégué auprès du Premier Ministre, Ministre des Sports et du Cadre de Vie, chargé des Sports et du Cadre de Vie :
M. Adjé Silas METCH

Article 2 : Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 17 octobre 2023

Alassane OUATTARA

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement



[Signature]
Roger Charlemagne DAH
Magistrat Hors Hiérarchie